

# Analyse des risques Assurances

Annexe 13 à la circulaire « Activités d'audit » 12/xx

Etablissement, domicile	
Agrément	
Catégorie de surveillance	
Société d'audit	
Année d'audit	

**Evaluation générale des risques :**

La société d'audit soumet une évaluation pour tous les domaines prescrits par la FINMA. Elle couvre aussi d'autres domaines si elle voit chez l'entreprise d'assurance des risques qui ne sont pas pris en compte dans les domaines prescrits.

Description du risque	Il s'agit de décrire de manière concrète chaque risque mentionné pour un domaine d'audit (si possible avec indication de données).
Ampleur/volume	La société d'audit estime dans quelle mesure l'entreprise d'assurance serait touchée si le risque se présentait et l'indique dans son évaluation en appliquant une échelle de 1 à 10 (1=risque faible, 10=risque très élevé).
Probabilité d'occurrence	La société d'audit soumet une estimation (subjective) quant à la probabilité d'occurrence du risque concerné (faible, moyen, élevé, très élevé).
Risque inhérent (brut)	Le lien entre l'ampleur/volume et la probabilité d'occurrence détermine le risque brut, que la société d'audit classe selon les critères faible - moyen - élevé.
Hiérarchie des risques	La société d'audit classe les risques en fonction du risque brut. La hiérarchie ainsi établie est représentée sur une échelle ordinale (risque x plus important que risque y), dans un ordre décroissant commençant par 1 (risque le plus grave).

Domaine d'audit / thème	Risque	Description du risque	Ampleur/volume	Probabilité d'occurrence	Risque inhérent (brut)	Hiérarchie des risques (bruts)
Fonds propres (volume, qualité, structure du capital)						
Solvabilité <sup>(1)</sup>						
Provisions techniques						
Fortune liée (que pour assurances individuelles)						
Placements/investissements, instruments financiers dérivés						
Structure groupe (que si groupes)						
Organisation groupe						
Transactions internes au groupe						
Etablissement de rapports financiers <sup>(2)</sup>						
Etablissement de rapports pour la FINMA						
Postes hors bilan, engagements conditionnels						
Processus d'externalisation						
Infrastructure électronique <sup>(3)</sup>						
Corporate Governance (en gén.) <sup>(4)</sup>						
Système de contrôle interne <sup>(5)</sup>						
Gestion des risques <sup>(6)</sup>						
Rapport sur risques pour groupe (que groupes) <sup>(7)</sup>						
Actuariat (que ass. indiv.) <sup>(8)</sup>						
Fonction de compliance <sup>(9)</sup>						
Révision interne <sup>(10)</sup>						
Autres risques						

<sup>(1)</sup> Prendre le terme de solvabilité au sens large, sans le limiter à un critère ou ratio de solvabilité (p. ex. SST, Solvabilité I, DAC)  
<sup>(2)</sup> Cf. entre autres selon art. 25 al. 1 et 2 LSA  
<sup>(3)</sup> Font également partie de l'infrastructure électronique les médias de communication, systèmes d'archivage et de sauvegarde, y c. l'ensemble des serveurs et infrastructures louées  
<sup>(4)</sup> Cf. entre autres art. 14 LSA, art. 12 à 14 OS et Circ.-FINMA 2008/32  
<sup>(5)</sup> Cf. entre autres art. 27 LSA et Circ.-FINMA 2008/18  
<sup>(6)</sup> Gestion des risques avec fonction de gestion des risques, cf. entre autres selon art. 22 LSA, art. 96 OS, art. 98 OS et Circ.-FINMA 2008/32 ainsi qu'art. 97 OS, art. 195 OS et art. 196 pour groupes  
<sup>(7)</sup> Cf. art. 197 OS  
<sup>(8)</sup> Cf. entre autres art. 23 LSA, art. 24 LSA, art. 99 OS, Circ.-FINMA 2008/16, Circ.-FINMA 2008/32  
<sup>(9)</sup> Cf. entre autres Circ.-FINMA 2008/32  
<sup>(10)</sup> Cf. entre autres art. 27 LSA, Circ.-FINMA 2008/35 et Circ.-FINMA 2008/32